

COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 31 JANVIER 2019 à 18 heures 30

Suite au départ en retraite d'un agent, les durées de travail de 2 postes d'adjoints techniques, chargés de l'entretien des bâtiments et de l'accompagnement dans le bus, sont modifiées. Elles sont fixées à 28 et 20 heures hebdomadaires.

Quatre parcelles de terrain situées aux Corbillottes, d'une superficie totale de 1628 m², sont vendues à la société RTCI moyennant le prix de 700 €.

L'acquisition de 2 parcelles de terrains boisés jouxtant la parcelle 16 de la forêt communale au lieudit « au vieux moulin » est acceptée. Soit, 1600 € la parcelle D n° 389 de 62 a 75 ca appartenant à M. PETIT Lionel et 400 € la parcelle D n° 390 de 11 a 20 ca appartenant aux consorts PARIS.

Suite à la modification des tarifs par l'assemblée départementale de Haute-Saône, monsieur le maire est autorisé à signer un avenant à la convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif à raison de 0.60 € par habitant.

Le conseil municipal a décidé le renouvellement de l'adhésion de la commune à PEFC pour sa forêt. Le coût de cette adhésion pour une durée de 5 ans est de 426,90 €.

Le conseil municipal a listé les dépenses à prendre en charge au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

Le maire est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le budget pour les travaux bâtiment bibliothèque, soit 72 000 €.

Afin de réagir et éviter les dégradations de soins qu'entraînerait le projet de performance inter-hospitalier des établissements publics d'Epinal et Remiremont, le maire propose à tous les membres du Conseil Municipal de signer un courrier demandant de surseoir à ce projet et d'engager une concertation avec tous les élus des territoires concernés.

Le conseil municipal est informé du risque de fermeture d'une classe de l'école primaire en raison des effectifs qui diminuent. Actuellement 76 élèves sont scolarisés pour 4 classes. Sont prévus pour la rentrée 2019 : 71 et pour 2020 : 64.

Pour éviter le seuil toléré soit 79 élèves, il faut trouver 8 élèves pour la prochaine rentrée, et 15 élèves pour la rentrée 2020.

Stéphanie Terrier, responsable de la commission scolaire, expose les actions menées avec l'Association extra-scolaire des parents d'élèves, à savoir : une pétition en cours, des portes ouvertes des écoles prévues le 09 février 2019 et une réunion publique qui aura lieu le 07 février 2019 à 18 h à la salle des fêtes. Stéphanie Terrier demande une mobilisation de tous pour conserver toutes les classes pour le bien des enfants.

Monsieur le maire informe le conseil qu'en raison des nombreux problèmes mécaniques rencontrés et onéreux, il a été décidé de changer le fourgon du service de l'eau pour un nouveau véhicule Renault Trafic de 2013 ayant 95 000 km. Ce dernier a coûté 9 .411 € TTC.